



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/05/2024
Reçu en préfecture le 27/05/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240522-D2024_56_SI-AR

DECISION 2024-56

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant l'organisation d'un « Grand spectacle » les 14 et 15 juin 2024 par la CCCE dans le cadre de sa programmation culturelle 2023-2024,

Vu la décision n°2024-46 concernant la location de matériel technique correspondant aux installations scène, son et lumière pour le Grand Spectacle auprès de l'entreprise MPM Audiolight pour un montant initial de 24 965,00 euros H.T, soit 29 958, 00 euros T.T.C,

Considérant la nécessité de modifier l'organisation technique telle que définie et discutée initialement avec les artistes et l'entreprise,

Considérant que ces modifications techniques impliquent une augmentation de la prestation.

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

DECIDE

Article 1 : La décision du Président n° 2024-46 en date du 30 avril 2024 portant sur la location de matériel technique relatif aux installations scène, son et lumière pour l'organisation du Grand Spectacle des 14 et 15 juin 2024, est modifiée par la présente décision.

Article 2 : Le marché de fournitures « location de matériel technique relatif aux installations scène, son et lumière » pour l'organisation du Grand Spectacle de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs programmé les vendredi 14 et samedi 15 juin 2024 à la Citadelle à Rodemack est conclu avec l'entreprise MPM Audiolight, ZA St Vincent 57140 WOIPPY, pour un montant de 26 315,00 € HT, soit 31 578,00 € TTC.

Article 3 : La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Cattenom, le 22 mai 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site
de la CCCE, le 07 AOUT 2024